

# Formation professionnelle et apprentissage

Pour une logique d'épanouissement des personnes et d'émancipation humaine. Le droit à la formation pour tous, c'est d'abord l'accès à la formation, incluant l'orientation et l'accompagnement du projet professionnel. Quand il s'agit de formation, trop nombreux sont ceux qui connaissent le parcours du combattant. Trop nombreux sont ceux qui se voient interdire l'opportunité d'apprendre un métier, de se perfectionner ou de se reconvertir, de changer d'orientation.

Nous avons l'ambition de **créer un nouveau service public de la formation professionnelle et de l'insertion professionnelle**. Pour cela, il faut démocratiser, simplifier, rapprocher l'accès à la formation pour le plus grand nombre et sortir des logiques générales de marchandisation des formations. Plusieurs chantiers sont nécessaires :

Un travail sur la question des financements, opaques et très complexes, de l'apprentissage doit être lancé, avec la mise en place d'une conférence des financeurs, afin, pour résorber les inégalités sociales et territoriales, d'impliquer tous les moyens disponibles. C'est le sens de notre **proposition de fonds régionaux pour la formation et l'insertion professionnelle**.

**L'élaboration d'une véritable carte des formations** (Lycées et CFA) et continues (organismes de formation) permettant d'avoir une vision claire de l'offre et de l'accessibilité sur le territoire afin de permettre à chaque jeune en formation d'accéder à la formation de son choix sans être victime d'un tri social et/ou territoriale. Cette carte devait être présentée chaque année aux élus régionaux réunis en assemblée plénière, en lien avec les représentants des salariés, afin de cesser de voir opposer les modes et voies de formation, souvent au détriment du service public.

Partout où c'est possible, organiser la refonte, en cours, de la politique d'investissement et de fonctionnement des CFA permettant notamment à la Région de devenir propriétaire, à l'instar des lycées qu'elle construit, ou co-propriétaire des CFA, mais également d'avoir des modalités de subvention de fonctionnement plus équitables, appuyées sur les ressources des organismes gestionnaires de CFA.

## **Formation et insertion professionnelle**

En plus de la création d'un service public de la formation et de l'insertion professionnelle, axe structurant pour l'intervention des Régions, nous proposons la **création d'un grand service public régional de l'Accueil, l'Information, l'Orientation (AIO)** tout au long de la vie en mettant à contribution les entreprises et secteurs dominants sur un territoire, ressource qui abonderait le fond régional pour la formation professionnelle et l'insertion. Celui-ci s'adresse aux salariés et apprentis hors du système scolaire, il n'a aucunement vocation, contrairement aux projets patronaux, de se substituer au **service national d'information et d'orientation pour les scolaires**.

Il s'agit de sortir concrètement la formation de la marchandisation dans laquelle elle se trouve aujourd'hui. C'est la condition pour faire de la sécurisation des parcours professionnels une réalité pour les jeunes, les demandeurs d'emploi et les salariés, permettre aux publics de s'insérer durablement dans l'emploi et d'améliorer leur niveau de qualification.

## **Insertion professionnelle**

Les compétences en matière de formation et d'insertion étant partagée avec l'Etat, les partenaires sociaux et les départements, l'action des Régions doit se caractériser par :

- \* Le renforcement, à leur initiative, du pilotage des structures comme les PLIE et les Missions locales, avec la mise en place d'un comité de pilotage régional des missions locales.
- \* Le développement des partenariats avec les conseils Généraux en direction des jeunes et des adultes (RSA). Il pourrait se traduire par des contrats d'objectifs et de moyens pour des politiques publiques d'insertion, impliquant tous les partenaires, financeurs et acteurs de terrain sans exonérer l'Etat de ses responsabilités.

## **Formation des demandeurs d'emploi**

Il faut travailler l'articulation entre emploi local et niveau de qualification des habitants d'un territoire, et mettre en place des politiques novatrices en direction des grands bassins de vie et d'emploi afin de permettre à chaque jeune, chaque salarié d'accéder à un niveau de formation le plus élevé possible.

La signature d'accord-cadre avec Pôle-Emploi, avec qui nous partageons la compétence sur la formation des demandeurs d'emploi, devront nous permettre de donner plus de cohérence et de mieux peser sur l'offre et la qualité des formations proposées qui sont largement en deçà des besoins individuels et collectifs aujourd'hui, et contribuer à exiger que Pôle Emploi dispose de moyens pour un véritable rôle de service public de l'emploi.

## **Formation des salariés**

La formation de salariés doit permettre, avec les partenaires sociaux, une démarche d'anticipation des mutations dans de grands secteurs économiques et sur des territoires prioritaires et stratégiques.

Le travail nécessaire avec les partenaires sociaux compétents sur cette question devrait se traduire par des conventions avec leur outil paritaire de branche ou interpro : les OPCA (AGEFOS, OPCALIA) et les OPACIF (FONGECIF). Il en est ainsi de « convention tripartite sur la sécurisation des parcours et la consolidation de l'emploi », avec pour objectifs de renforcer « la force de frappe » et la cohérence des interventions de chacun, auprès des entreprises en difficulté, pour mieux former ceux qui en ont le plus besoin, salariés faiblement qualifiés et demandeurs d'emplois. Cela sans jamais exonérer les entreprises de leur responsabilité sociale et territoriale.

Nous dénonçons le démembrement et la casse du formidable outil public que constituait l'AFPA. La formation n'est pas une marchandise. Elle est un droit. Une politique de formation doit se doter d'outils et de procédures qui garantissent la qualité du service rendu au plus grand nombre.

La marchandisation de la formation est, à ce titre, un échec patent et la constitution d'un **Fond Régional pour l'Emploi et la Formation (FREF)** peut être une première avancée significative d'une meilleure utilisation des fonds dédiés à la formation au niveau régional. Ce fond aurait pour objectif de permettre sur l'ensemble du territoire régional, et à chaque jeune et salarié d'accéder à la formation de son choix, en visant le niveau de qualification le plus élevé. Ce fond agira sur l'offre de formation sur tout le territoire en veillant à une égalité sur toute la région en lien avec les besoins et aspirations du salariat régional.